

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mil dix neuf
Le douze avril à 20H45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Étaient présents : Messieurs Didier SAUSSAY, François LIGNEY Stéphane BENYAMINE, Florent SOULARUE, Roland FONTAINE, Didier PIETTE, Christian JAROSZ, Filipe MARTINS, Laurent ESCRIVA Mesdames : Claudine RICOU, Nadine PERRIN, Régine CENAC-MORTHE, Edite DA SILVA,

Absente excusée : Valérie PRAT

Monsieur Filipe MARTINS est désigné comme secrétaire.

Puis lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observation.

Enfin, on passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs et de gestion 2018 étudiés précédemment par la Commission des Finances. Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil et Madame Ricou soumet le compte administratif au vote.

	RECETTES	DEPENSES	TOTAUX
BUDGET COMMUNAL			
Fonctionnement	401 659,63 €	317 697,56 €	+ 83 962,07 €
Investissement	601 144,17 €	442 781,30 €	+ 158 362,87 €
TOTAL			242 324,94 €

	RECETTES	DEPENSES	TOTAUX
Caisse des Ecoles			
Fonctionnement	225 €	2 601,26 €	- 2 376,26 €
Investissement	0 €	0 €	0 €
TOTAL			- 2 376,26 €

	RECETTES	DEPENSES	TOTAUX
CCAS			
(Centre Communal d'Action Sociale)	5 305 €	9 697,26 €	- 4 392,26 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les comptes administratifs 2018 ainsi que les comptes de gestion pour l'année 2018.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,

Considérant que le résultat de fonctionnement au compte administratif 2018 est un excédent de 83 962,07 €.

Considérant que le résultat d'investissement au compte administratif 2018 est un excédent de 158 362,87 €.

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité des membres présents d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

70 617 ,78 € en investissement, article 1068

53 508,53 € en fonctionnement, report à nouveau pour l'exercice 2019.

TAUX DES TROIS TAXES

Considérant les propositions de la Commission des Finances pour le Budget Primitif 2019, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, il est décidé de ne pas augmenter le taux des trois taxes pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,88%
- Taxe foncière bâti : 10,19 %
- Taxe foncière non bâti : 50,37%

BUDGET PRIMITIF 2019

	RECETTES	DEPENSES
BUDGET COMMUNAL		
Fonctionnement	456 538,16 €	456 538.16 €
Investissement	674 663 ,68 €	674 663,68 €

	RECETTES	DEPENSES
Caisse des Ecoles		
Fonctionnement	4 069,62 €	4 069,62 €
Investissement	1 200,87 €	1 200,87 €

	RECETTES	DEPENSES
CCAS		
(Centre Communal d'Action Sociale)	15 825 €	15 825 €

Considérant les propositions de la Commission des Finances pour le Budget Primitif 2019, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2019.

TRAVAUX ECOLE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux de l'école.

DEVIS PLANCHER BATIMENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la société TAILLARD pour la création d'un plancher dans l'atelier municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'accepter le devis.

FONDS DE CONCOURS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'un fonds de concours par l'intercommunalité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de faire une demande pour bénéficier de ce fonds de concours pour la réhabilitation et l'extension de l'école ainsi que les travaux de couverture et d'isolation du toit de l'école.

SECURITE STADE

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal des devis pour la pose de caméras au stade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'accepter le devis de la société VEDIS.

DEVIS COUVERTURE TOIT ECOLE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour la couverture de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'accepter le devis de la société DESBREE.

DELIBERATION SIE-ELY

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de convention d'entretien et dépannage du réseau d'éclairage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de signer la convention

DELIBERATION CIG

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal une demande de la ville d'Etampes pour adhérer au Centre de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'accepter la demande d'adhésion de la ville d'Etampes

DELIBERATION SILY

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une modification des statuts et une mise à jour des statuts du SILY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'approuver les changements de statuts du SILY

DEVIS FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la société SEDI pour Le feu d'artifice

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de signer le devis.

AUGMENTATION DES SALAIRES DES EMPLOYES MUNICPAUX

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil d'augmenter le salaire des employés municipaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le taux d'IAT (indemnité d'administration et de technicité) pour Mesdames Alves teixeira (7 voix POUR, 2 CONTRE et 4 abstentions) et Kervadec (à l'unanimité) et le coefficient multiplicateur du smic pour Madame LELOUP (à l'unanimité)

QUESTIONS DIVERSES

Un conseiller informe le conseil municipal de la vétusté de certains panneaux de signalisation.
Il est décidé de faire le tour de la commune afin de faire le point.

Concernant la Participation Citoyenne, il est décidé de commander 4 panneaux.

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal d'une proposition de la commune de Behoust d'un projet de voirie sur la route de Behoust

Suite au passage du Paris-Nice, une partie du passage piéton a été effacé Résidence du Parc, Monsieur Le Maire voit avec le Département pour y remédier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.